

Souvenirs d’une vie ordinaire

par Robert Taussat

(309) Des derniers temps ayant précédé mon admission à la retraite, je n’ai conservé que des souvenirs imprécis, différents, en tout cas, de ceux dont j’avais été imprégnés par les dix ans que j’avais passés à Rodez. Je dois cependant reconnaître que je fus injuste envers beaucoup de mes collaborateurs, pour la plupart étrangers aux manœuvres des deux sous-directeurs dont j’avais anéanti les espoirs. La plupart des agents d’exécution que n’animait aucun dépit à mon endroit manifestèrent constamment la meilleure volonté possible dans la réalisation des tâches que nous imposait une législation encore incertaine. Le principe même des allocations familiales opposait depuis la Libération, deux familles d’esprit irréductiblement opposées. Relativement moins nombreux, mais politiquement puissants, militaient ceux qui, naguère, s’étaient d’abord ralliés à la doctrine pétainiste : « Travail, famille, patrie », avant de reconnaître le gaullisme. Ils s’affirmaient partisans d’une natalité forte, et refusaient une assistance tenant compte des autres ressources du foyer. Beaucoup d’anciens résistants, et surtout de syndicalistes, souhaitaient en revanche, que l’aide apportée aux familles par la collectivité nationale soit proportionnée à la situation financière des allocataires concernés. En dépit d’une forte pression des syndicats, mais à l’issue des arguments défendus par les associations familiales, dont un membre siégeait de droit au sein des conseils d’administration des Caisse, il fut définitivement admis que le montant des allocations, serait, déterminé par le nombre des enfants à charge, quelles que soient les ressources de la famille concernée. La création des diverses prestations servies par ces organismes sociaux au cours des quarante années postérieures devait, d’ailleurs, modifier profondément l’esprit même de ce genre d’aides aux familles. A l’origine, il avait été le dispensateur de seulement cinq prestations différentes. Au début de l’actuel millénaire, il en comptait plus de cinquante, la plupart d’entre elles n’ayant plus aucun rapport avec les exigences des premiers fondateurs. L’une d’entre elles, dont le législateur avait chargé nos organismes avant même que je quitte Rodez avait été l’allocation de logement, qui, au début de sa création n’avait concerné que les locataires ou les accédants à la propriété déjà chargés de famille, c’est-à-dire élevant au moins deux enfants pour lesquels ils percevaient l’allocation légale. Si nombreux et complexes devaient être, au cours des années qui suivirent, les adaptations diverses de cette prestation aux différentes clauses susceptibles d’en modifier le montant, les conditions d’attribution, les variations et les suspensions, que je serais aujourd’hui parfaitement incapable, sans même tenir compte des refontes, rectifications, interprétations et remaniements, survenues dès les premiers temps de son instauration et des refontes intervenues depuis mon retrait des affaires, de seulement évoquer la complexité des conditions d’octroi de cette prestation. Seuls, à l’origine, les solliciteurs pouvant justifier leur titre d’allocataire avaient des chances d’obtenir une aide de leur Caisse d’allocations familiales. Cette exigence, autant que je puisse m’en souvenir, devait disparaître parallèlement à la création de certains aménagements relatifs aux apprentis, parallèlement à la remise en ordre de certaines prestations devenues caduques - telle, en particulier l’allocation pour fille aînée restant au foyer en vue d’aider la mère dans ses tâches ménagères. Cela ne correspondait plus guère aux impératifs d’égalité entre les hommes et les femmes, auxquels le pouvoir se préoccupe essentiellement en ce début de XXI^e siècle. Je n’étais pourtant pas le seul adulte à devoir concilier une tâche professionnelle relativement exigeante avec diverses obligations familiales, mais j’avais constamment l’impression, telle avait été la rigueur de mon éducation, que j’imposais à mon épouse des obligations et des servitudes auxquelles échappaient généralement celles de mes collègues et qu’au fond, j’étais personnellement responsable de cette situation. Après la disparition de notre premier né, dont la perte avait été pour notre mince cellule familiale un chagrin qu’aucune consolation ne pouvait adoucir, ma mère avait vendu l’appartement qu’elle avait partagé avec lui à Bordeaux et nous avait demandé de l’héberger à Marssac, ce que permettait aisément la dimension de la maison où nous venions de nous installer. Malheureusement, en dépit d’efforts que je savais louables tant je connaissais sa propre personnalité, Bernadette supporta de plus en plus difficilement les vellétés de commandement que prétendait lui imposer sa belle-mère. Celle-ci, d’ailleurs, en était parfaitement consciente. Avant d’avoir sollicité nos avis, et même de simplement nous en avoir informés, en dépit de ses quatre-vingt-cinq ans bien sonnés, elle prit contact avec un agent immobilier qu’elle avait découvert au cours de ses promenades en ville. Grâce au pécule qu’elle détenait de la vente de son appartement bordelais, elle put acquérir en un tournemain un appartement dans un immeuble d’Albi, relativement proche du siège de la Caisse d’allocations familiales et de l’Urssaf. Elle espérait bien, et à juste titre que cette circonstance me permettrait d’aller la visiter aussi souvent que cela me serait possible. Bien qu’un peu surpris, et d’abord relativement inquiet, je ne tardai pas à reconnaître, une fois encore, la capacité intellectuelle et sociale des femmes en apparence les moins adaptées à s’adapter au monde façonné par les mâles. Je m’en voulus un peu des erreurs de jugement que j’avais dû commettre lorsqu’adolescent j’avais cru que mon père était réellement le maître du foyer. C’était encore plus grave concernant mes propres capacités.

(A suivre)

« Manifestation de la paix »

Poèmes de Louise Michel

À l’occasion de la Journée internationale de la femme qui vise à promouvoir l’égalité homme-femme et pour célébrer une femme de lettres, *Centre Presse* consacre aujourd’hui la rubrique poésie à **Louise Michel**. Humaniste, poète et romancière, l’amie de Georges Clémenceau est connue pour ses engagements politiques, ses combats contre le colonialisme, ses luttes pour l’égalité et les droits des travailleurs qui l’amènèrent plusieurs fois en prison. Elle fut condamnée à la déportation en Nouvelle-Calédonie de 1873 à 1880 pour son engagement actif à la Commune. Institutrice à Paris, en 1856, Louise Michel a la vocation de devenir écrivain. Elle envoie alors ses poèmes à Victor-Hugo avec qui elle correspondra durant de nombreuses années. Cependant, elle ne renoncera jamais à son souhait de voir imprimer ses écrits : « *Ils ne m’empêcheront pas d’être poète, quand même !* » s’exclamera-t-elle face à ses détracteurs. Toutefois, nombre de ses poésies seront publiées dans des revues et ses articles dans les journaux républicains. Trois romans de Louise Michel viennent d’être édités en un seul volume aux éditions des *Presses Universitaires de Lyon* ⁽¹⁾. Il s’agit de *Microbes humains* (1886), *Le Monde nouveau* (1888) et *Le Claque-dents* (1890). Cette trilogie romanesque forme un cycle pour le moins original qui marque la revanche des « moins que rien ». « *L’œuvre se présente ainsi en héraut d’une époque nouvelle que la militante anarchiste appelle de ses vœux* » et « *annonce l’avenir qu’elle attend pour l’humanité* » écrit Catriona Seth dans *La Nouvelle Quinzaine Littéraire* (n°1099). À l’heure où se pose la question de faire entrer au Panthéon une femme d’exception, Louise Michel a toute sa place en ce lieu sacré pour honorer la République française.

Présenté par Éric Guillot

(1) 632 p., 26 euros.

Louise Michel avait pris l’habitude, dès son enfance, d’exprimer en vers ses joies, ses peines et ses colères. Les deux poèmes suivants ont été composés avant la guerre de 1870.

MANIFESTATION DE LA PAIX

C’est le soir, on s’en va marchant en longues files,
Le long des boulevards, disant : la paix ! la paix !
Dans l’ombre on est guetté par les meutes serviles.
O liberté ! ton jour ne viendra-t-il jamais ?

Et les pavés, frappés par les lourds coups de canne,
résonnent sourdement, le bandit veut durer ;
Pour rafraîchir de sang son laurier qui se fane,
Il lui faut des combats, dût la France sombrer.

Maudit ! de ton palais, sens-tu passer ces hommes ?
C’est ta fin ! Les vois-tu, dans un songe effrayant,
S’en alla dans Paris, pareils à des fantômes ?
Entends-tu ? dans Paris dont tu boiras le sang.

Et la marche, scandée avec son rythme étrange,
À travers l’assomade, ainsi qu’un grand troupeau,
Passe ; et César brandit, centuple, sa phalange
Et pour frapper la France il fourbit son couteau.

Puisqu’il faut des combats, puisque l’on veut la guerre,
Peuples, le front courbé, plus tristes que la mort,
C’est contre les tyrans qu’ensemble il faut la faire :
Bonaparte et Guillaume auront le même sort.

L’Empire s’achevait, il tuait à son aise.
Dans sa chambre, où le seuil avait l’odeur du sang,
Il régnait ; mais dans l’air soufflait la Marseillaise,
Rouge était le soleil levant.



Louise Michel dès son enfance traduisait en vers ses joies
ses peines et ses colères.

C’est sans doute en pensant aux ouvriers massacrés ou condamnés à mort qu’elle a écrit ce poème ; sous la forme plaisante d’une chanson, il est en fait très engagé ; le titre en espagnol signifie Corrida de la Mort

CORRIDA DE MUERTE

Les hauts barons blasonnés d’or,
Les duchesses de similor,
Les viveuses toutes hagardes,
Les crevés aux faces blafardes,
Vont s’égayer. Ah ! oui, vraiment,
Jacques Bonhomme est bon enfant.

C’est du sang vermeil qu’ils vont voir.
Jadis, comme un rouge abattoir,
Paris ne fut pour eux qu’un drame
Et ce souvenir les affame ;
Ils en ont soif. Ah ! oui, vraiment,
Jacques Bonhomme est bon enfant.

Peut-être qu’ils visent plus haut :
Après le cirque, l’échafaud ;
La morgue corsera la fête.
Aujourd’hui seulement la bête,
Et demain l’homme. Ah ! oui, vraiment
Jacques Bonhomme est bon enfant.

Les repus ont le rouge aux yeux.
Et cela fait songer les gueux,
Les gueux expirants de misère.
Tant mieux ! Aux fainéants la guerre ;
Ils ne diront plus si longtemps :
Jacques Bonhomme est bon enfant.

Celui-ci fut sans doute écrit en prison :

HIRONDELLE

Hirondelle qui vient de la nuit orageuse,
Hirondelle fidèle, où vas-tu ? dis-le-moi.
Quelle brise t’emporte, errante voyageuse ?
Écoute, je voudrais m’en aller avec toi,

Bien loin, bien loin d’ici, vers d’immenses rivages,
Vers de grands rochers nus, des grèves, des déserts,
Dans l’inconnu muet, ou bien vers d’autres âges,
Vers les astres errants qui roulent dans les airs.

Ah ! laisse-moi pleurer, pleurer, quand de tes ailes
Tu rases l’herbe verte et qu’aux profonds concerts
Des forêts et des vents tu réponds des tourelles,
Avec ta rauque voix, mon doux oiseau des mers.

Hirondelle aux yeux noirs, hirondelle, je t’aime !
Je ne sais quel écho par toi m’est apporté
Des rivages lointains ; pour vivre, loi suprême,
Il me faut, comme à toi, l’air et la liberté.